

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SEPT DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 25

Convoqués le :
01/12/2021

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Farès CHABI

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel LUTZ, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric RENAUDAT.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

**POINT 2021-78- Participation exceptionnelle à la Cérémonie Républicaine de
remise du Brevet des Collèges**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Le Conseil Municipal est informé que la commune de Moulins-Lès-Metz a souhaité s'associer aux collèges Albert Camus et Louis Armand dans le cadre de la Cérémonie Républicaine de remise du Brevet des Collèges,

Les conditions particulières liées à la pandémie de la COVID-19 et aux doutes relatifs à l'organisation d'une telle manifestation nous obligent à aborder ce point a posteriori.

Lors de cette cérémonie qui rassembla environ 250 personnes, chaque enfant a reçu en mains propres un diplôme, ainsi que, pour certains, le certificat de formation générale.

Dans ce cadre, il est soumis aux membres du Conseil Municipal, le principe d'associer d'une part, les élèves de la Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (SEGPA) du collège Louis Armand et d'autre part, le collège Albert Camus afin de confectionner les produits de bouche servis à l'issue de la cérémonie.

Le coût de ces prestations, que la commune prendra à sa charge, est de 1 500,00 € pour le collège Louis Armand et de 492,91 € pour le collège Albert Camus qui seront acquittés sur présentation d'une facture des collèges.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la participation financière de 1 992,91 € à la Cérémonie Républicaine de remise du Brevet des Collèges, et le versement des dites sommes respectivement 1 500,00 € au Collège Louis Armand et 492,91 € au Collège Albert Camus sur présentation d'une facture.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 07/12/2021

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20211207-2021-78-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 09/12/2021